

**COMMUNE DE REDESSAN**Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 22 mars 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	23

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

F. MARECHAL donne pouvoir à B. TELLIER

S. VEIGALIER donne pouvoir à V. PHILIPPE

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, E. CREMONA

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

**Objet : Programme Travaux 2023 - approbation**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 1<sup>er</sup> février 2023,

**Vu** la délibération n°D2023 – 016 en date du 22 mars 2023, portant approbation du budget primitif 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2023,

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE** : approuve le programme travaux suivant pour l'exercice 2023 :

Imputation	Désignation	Montant TTC
2135	Mise aux normes alarme incendie - Crèche	3 101.68
2312	Signalisation routière	5 000.00
2312	Réhabilitation du chemin de l'étang	60 000.00
2158	Mobilier urbain	5 000.00
2158	Acquisition d'un broyeur de végétaux	4 560.00
2152	Réhabilitation chemins ruraux	6 207.51
2312	Réhabilitation du chemin du Mas de l'Avocat	450 000.00
2313	Remplacement chauffage cantine	25 000.00
21312	Mise aux normes alarme incendie - Maternelle	2 691.68
21312	Mise aux normes alarme incendie - Primaire et BCD	1 774.20
21312	Films occultants menuiseries sud école maternelle	2 892.24
21533	Remplacement caméra vidéo protection Hôtel de Ville	2 709.41
21533	Remplacement caméra vidéo protection Place St Jean	2 709.41
21534	Reconstruction éclairage public tranche 2 Moulinier	28 820.52
21534	Reconstruction éclairage public tranche 2 Centre	34 233.60
21568	Remise aux normes de poteaux incendie	5 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>639 700.25</b>

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002116-20230323-D2023\_017-0